



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 81906

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les résultats des évaluations des acquis des élèves de l'école primaire. Les résultats des évaluations des acquis des élèves de l'école primaire conduites en janvier 2010 à La Réunion ont donné des résultats préoccupants. Il est ainsi possible de constater qu'en français 58 % des élèves réunionnais ont de bons ou de très solides acquis contre 73 % pour l'ensemble des élèves français et qu'en mathématiques 48 % des élèves réunionnais ont de bons ou de très solides acquis contre 67 % pour l'ensemble des élèves français. Les acquis des élèves réunionnais sont donc nettement moindres que ceux de l'ensemble des élèves français. Il souhaite donc qu'il lui indique quelles solutions entend-il apporter pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Bien que les résultats obtenus aux différents examens par les élèves de l'académie de La Réunion ne cessent de s'améliorer (86 % de réussite au baccalauréat en 2010 après 85,3 en 2009, progression du taux de réussite au BEP et au CAP respectivement de 1,9 et de 1,6 point en 2010 par rapport à 2009, par exemple), le retard constaté lors des évaluations des élèves de CM2 réalisées en janvier 2010 dans l'académie par rapport aux scores nationaux demeure important, les acquis des élèves réunionnais restant inférieurs à ceux des élèves métropolitains même si leur évolution est parallèle. Les évaluations des élèves de CE1, pour leur part, font apparaître que 38 % des élèves en français et 37 % en mathématiques obtiennent des résultats satisfaisants, le score de réussite ayant progressé en mathématiques de 6 points, réduisant d'autant l'écart avec les résultats nationaux dans cette dernière discipline. Pour améliorer les acquis des élèves de CM2 qui demeurent insuffisants, le recteur a mis en place plusieurs mesures. Ainsi, les équipes de circonscription (inspecteurs et conseillers pédagogiques) ont été mobilisées pour renforcer les pratiques de différenciation pédagogique, optimiser l'aide personnalisée aux élèves et mettre en oeuvre les progressions de cycle en référence au socle commun de connaissances et de compétences. Le recours à l'opération « Un livre pour l'été », qui a reçu un accueil très favorable des enseignants, des responsables académiques et des inspecteurs du premier degré, sera en outre renforcé pour accroître, dès l'an prochain, le nombre d'écoles participantes pour un nombre significatif d'élèves. Par ailleurs, l'académie a établi un plan de formation des maîtres dans toutes les circonscriptions du premier degré qui s'organise autour de deux axes majeurs : les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques) et la transversalité de la maîtrise de la langue dans chaque matière enseignée. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la charte de partenariat de prévention et de lutte contre l'illettrisme, les efforts de l'académie se concentrent sur les onze réseaux de réussite scolaire (RRS) et s'étendent depuis la rentrée scolaire 2010 en direction des écoles maternelles. À cet égard, la prise en compte du contexte créolophone revêt une importance majeure et se traduit déjà par l'existence de neuf écoles maternelles bilingues. Un référent « Illettrisme » est désigné, comme dans toutes les académies. De plus, l'accompagnement éducatif est généralisé à la rentrée : les élèves de toutes les écoles pourront ainsi en bénéficier. L'académie engagera en 2011-2012 une réflexion sur les stratégies complémentaires à mettre en oeuvre suite aux conclusions de l'Observatoire des pratiques, créé il y a trois ans. Enfin, au plan national,

l'académie de La Réunion trouvera toute sa place dans le schéma directeur d'apprentissage des langues régionales qui sera mis en place en faveur des élèves d'outre-mer et utilisera le recours aux langues d'origine pour faciliter l'apprentissage des contenus d'enseignement fondamentaux.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81906

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6842

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3985